

**U D S I S**  
**Union départementale scolaire et d'intérêt social**  
**des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations**  
**séance du 20 mars 2018**

---

L'an deux mille dix huit et le 20 mars, à 14 heures 45, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b> <b>20/03/18-06</b>	<b>objet :</b> <b>Affectation du résultat d'exploitation 2017</b>
--	--

**Présents :**

**représentants des conseillers généraux :**

Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET, René OLIVE.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

Alain GOT, Raymond LEMORT, Mireille REBECQ, Jacqueline ALBAFOUILLE, Jean-Louis ALBITRE.

**Absents :**

**représentants des conseillers généraux :**

Hermeline MALHERBE, Michel MOLY ayant donné procuration à Martine Rolland, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

Loïc GARRIDO, Corinne GAILLOT, Georges GRAU, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Pierre AYLAGAS, Michel KLUSKA, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET.



# OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Le Comité de l'UDSIS réuni sous la Présidence de Monsieur Jean ROQUE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 904 598,73 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	301 585,75
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> EXCEDENT DEFICIT	<b>603 012,98</b>
<u>A/- EXCEDENT AU 31/12/2017</u>	<b>904 598,73</b>
<b>Affectation obligatoire</b> * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter *à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible</b>	<b>904 598,73</b>
affecte comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>450 000,00</b>
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 Si nécessaire , par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	<b>454 598,73</b>
<u>B/- DEFICIT AU 31/12/2016</u> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) <b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</b> Déficit résiduel à reporter- budget primitif 2017 Excédent disponible(voir A-solde disponible)	
<u>C/ Le cas échéant , affectation de l'excédent antérieur reporté</u>	

Ainsi fait et délibéré à THUIR , les jour mois et an que dessus .

Pour extrait conforme ,

Le Président ,



**Jean ROQUE**

